

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1^{er} septembre 1972

La séance est ouverte à 11 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LAMBERT (BELLECHASSE)—LE RETARD DANS L'ENVOI DES COMMUNIQUÉS

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège pour rectifier une situation et vous faire savoir que je tiens énormément à certains privilèges.

Hier, au cours de la période des questions orales, j'ai posé une question à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) relativement aux mesures que le gouvernement fédéral entend prendre pour venir en aide aux agriculteurs des régions du Québec qui éprouvent des difficultés à mettre en réserve les quantités nécessaires de fourrage pour «l'hivernement» prochain de leurs bestiaux, à cause de la mauvaise température. Le ministre a répondu que les détails du programme pour parer à cette situation avaient été envoyés à mon bureau.

Monsieur l'Orateur, je suis désolé de dire au ministre que si j'avais reçu à mon bureau le communiqué se rapportant aux subventions en espèces avant l'ouverture de la séance d'hier, comme ce fut le cas pour plusieurs autres députés, cela m'aurait permis d'être renseigné à temps. Mais je n'ai reçu ce communiqué que ce matin et c'est pourquoi je proteste et demande que des dispositions soient prises afin que des communiqués aussi importants soient envoyés à temps à mon bureau, à l'avenir.

Je désire ajouter que je suis heureux que le contenu de ce communiqué signifie que le ministre a tenu compte des instances que je lui ai faites et que je suis tout de même heureux d'en prendre connaissance, même si je ne l'ai reçu que le 1^{er} septembre au lieu du 31 août.

QUESTIONS ORALES

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE À LA CAISSE

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle a trait au fait que, depuis le 31 décembre 1971, Statistique Canada a cessé de publier les contributions versées à la caisse d'assurance-chômage. Le ministre révélerait-il à la Chambre à combien s'élèvent les contributions du gouvernement à ce compte comparativement à ses prévisions lors du débat sur le budget?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant a raison de dire . . .

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Il sera le très honorable dans deux mois.

L'hon. M. Mackasey: . . . que Statistique Canada ne publie plus le revenu que le gouvernement reçoit de la Commission d'assurance-chômage. Elle ne pourra le faire avant avril prochain. Les députés de l'autre côté de la Chambre qui ont fait partie du comité savent que le revenu provenant des facteurs de compensation tels les cotisations et l'impôt sur le revenu actuellement perçu par le ministère du Revenu sera versé à la Commission d'assurance-chômage en avril 1973. Il y a d'autres facteurs encore, notamment les économies réalisées en matière d'assistance sociale. Je pourrais signaler dans un esprit de collaboration qu'on a haussé délibérément de 18 millions de dollars les frais imposés au fonds en modifiant le règlement pour améliorer le sort des pêcheurs de Terre-Neuve. Si le député le veut, je pourrais revenir sur cette décision.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Stanfield: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si le ministre veut tenir un débat, il peut le faire à l'appel des motions et nous nous empresserons d'y participer.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre s'il ne peut vraiment pas nous fournir les renseignements voulus parce qu'une estimation de la contribution gouvernementale a été effectuée à l'époque où les documents budgétaires ont été déposés à la Chambre. Le ministre veut-il laisser entendre que le gouvernement ne possède actuellement aucune estimation de sa contribution projetée à la caisse d'assurance-chômage durant l'année financière en cours par rapport aux estimations qui figurent dans les documents budgétaires?

• (1110)

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, les déboursés de la caisse sont assujettis à certaines variables, dont l'une est la relation entre les versements et le salaire hebdomadaire des chômeurs. Les prestations sont actuellement de 66 dollars par semaine. Je ne crois pas que ce soit trop pour un chômeur. L'honorable représentant le croit peut-être. Nous pourrions épargner en les abaissant. Nous savons que nos déboursés sont . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre voudrait-il se rassembler maintenant. Le ministre et le chef de l'opposition semblent entamer un débat. Nous devrions peut-être tenter de revenir pour le moment à la période des questions.